



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARIÈGE

**DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

BUREAU DES ELECTIONS ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE SCHEMA
DEPARTEMENTAL DES CARRIERES DE L'ARIEGE**

Le schéma départemental des carrières de l'Ariège est actuellement en cours de révision.

Conformément aux dispositions de l'article R. 515-3 du code de l'environnement, le projet de schéma établi par la commission départementale de la nature, des paysages et de sites, en sa formation « Carrières », sera mis à la disposition du public pour une durée de deux mois, **du mardi 2 avril 2013 au lundi 3 juin 2013 inclus**.

Pendant cette période, le dossier qui comprend le projet de schéma en lui même, une notice explicative, des documents cartographiques, le rapport environnemental et son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera mis à disposition du public à la préfecture de l'Ariège – bureau des élections et de la police administrative - et dans les sous-préfectures de Pamiers et Saint Giron, pendant les heures d'ouverture des bureaux précisées ci-après :

- Préfecture de l'Ariège - bureau des élections et de la police administrative : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 ;
- Sous-préfecture de Pamiers : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 ;
- Sous-préfecture de Saint-Giron : le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h30 (pendant les vacances scolaires uniquement le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h30).

Il pourra également être consulté sur le site Internet de la DREAL Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr>.

Le public pourra formuler ses observations, du 2 avril au 3 juin 2013 inclus, sur les registres ouverts à cet effet en préfecture de l'Ariège et sous-préfectures de Pamiers et de Saint-Giron ou les adresser par écrit aux mêmes lieux ou encore les déposer par courrier électronique à l'adresse suivante : sbrn.dreal-midi-pyrenees@developpement-durable.gouv.fr.

Le rapport de synthèse des observations présentées pendant la période de mise à disposition du public sera publié sur le site internet de la DREAL et de la préfecture et tenu à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de la mise à disposition du public, le projet de schéma, éventuellement modifié au vu des observations recueillies, sera soumis aux consultations réglementaires prévues par le code de l'environnement et le code rural, puis validé par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites et enfin approuvé par arrêté préfectoral.